

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 183

12 avril 1997

SOMMAIRE

ABC Real Estate Holding S.A., Luxbg . . .	page 8770	Inter-Louisiana Investments and Participations S.A., Luxembourg	8779
Alade S.A., Luxembourg	8778	Interparticipations S.A., Luxembourg	8782
Alliance Middle East Opportunities Fund	8767	Interplast S.A., Luxembourg	8778
Armel S.A., Luxembourg	8767	Invecolux A.G., Luxembourg	8783
Audiolux S.A., Luxembourg 8759, 8760,	8761	Jandia Westerland S.A., Luxembourg	8772
Aunid S.A., Luxembourg	8775	Jordanus Holding S.A., Luxembourg	8784
Belmoco S.A., Luxembourg	8771	Keystone Bond Fund '95, Fonds Commun de Placement	8761
Bremaas S.A., Luxembourg	8776	Keystone Bond Fund II '95, Fonds Commun de Placement	8761
Cassandra S.A., Luxembourg	8769	Keystone Bond Fund III '95, Fonds Commun de Placement	8762
Catalux S.A., Luxembourg	8769	Keystone Global Trust, Fonds Commun de Placement	8762
CCF Sam Advisory Company S.A., Luxbg 8745,	8748	Kneipp International S.A., Luxembourg	8783
CHH Financière S.A., Luxembourg	8768	Korea Invest S.A., Luxembourg	8765
Chronos S.A., Luxembourg	8775	Lago S.A., Luxembourg	8768
Coparco S.A., Luxembourg	8782	Linkalloys International S.A., Luxembourg	8758
COPLA-Consortium de Placements S.A., Luxbg	8781	Loofinlux S.A., Luxembourg	8780
COSOFIN, Compagnie de Soutiens Financiers S.A., Luxembourg 8739,	8740	Lubelim S.A., Luxembourg	8781
Daneme Luxembourg S.A., Luxembourg 8741,	8743	Malifra S.A., Luxembourg	8782
Danzi Holding S.A., Luxembourg	8766	Matisse International S.A., Luxembourg	8771
Defence Management & Investment Holding Luxembourg 8740,	8741	Mauron S.A., Luxembourg	8779
DFL S.A., Luxembourg	8744	Merck-Finanz AG, Luxembourg	8774
DG Lux Multimanager I, Sicav, Luxbg . . . 8756,	8757	Michigan S.A., Luxembourg	8771
Discover Enterprise, S.à r.l., Luxembourg	8749	Modap S.A., Luxembourg	8774
Dreco International Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8748	Nestor S.A., Luxembourg-Kirchberg	8773
Electrofin S.A., Luxembourg	8768	Netrimo Finance (Luxembourg) S.A., Luxbg	8772
Epider S.A., Luxembourg 8750,	8751	Niramore International S.A., Luxembourg	8775
Eremis S.A., Luxembourg	8768	Nomadén S.A., H. Luxembourg	8779
Eurafinance S.A., Luxembourg 8749,	8750	Olle Olsson Reinsurance S.A., Luxembourg	8738
Europäische Möbelunion, GmbH, Luxembourg	8756	Orchis Trust International S.A., Luxembourg	8780
Europa Verde S.A., Luxembourg	8777	Petroleum Resources Holding AG, Luxbg	8780
European Partnership Holding S.A., Luxbg	8743	Pizzeria il Giardino, S.à r.l., Luxembourg	8764
Fatecom S.A., Luxembourg 8752,	8753	Plexus S.A., Luxembourg	8780
Feg S.A., Luxembourg 8751,	8752	Putnam International Fund, Sicav., Luxembourg	8784
Fermar Holding S.A., Luxembourg	8756	Rodeco S.A.H., Luxembourg	8778
Fidinvest S.A., Luxembourg 8753,	8755	Sanob S.A., Luxembourg	8782
Fijas S.A., Luxembourg	8755	(The) Sailor's Fund, Sicav	8775
Filuxel S.A., Luxembourg	8764	Sibemol S.A., Luxembourg	8777
Finmarlux Holding S.A., Luxembourg . . . 8763,	8764	Socepal S.A., Luxembourg	8770
Fintiles Investment S.A., Luxembourg	8774	Société d'Investissements Hypoténuse S.A., Luxembourg	8770
Fraser Holding S.A., Luxembourg	8773	Sodi S.A., Luxembourg	8766
G.A.B.N.B. S.A., Luxembourg	8766	Soficam S.A., Differdange	8779
Gef S.A., Luxembourg	8784	Sok S.A., Luxembourg	8773
Gennaio Investment S.A., Luxembourg	8778	Solvida Holding S.A., Luxembourg	8765
GERHOLD - Gestion et Investissement S.A., Luxembourg	8769	Tartuffo International S.A., Luxembourg	8774
Gesta Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8773	Transmex S.A., Luxembourg	8770
Granom S.A.H. Luxembourg	8765	Transneptune Holding S.A., Luxembourg	8766
Grottamar Immobilière Holding S.A., Luxbg	8776	Trema S.A., Luxembourg	8777
Health Financial Group S.A., Luxembourg	8781	Tropic Finance S.A., Luxembourg	8783
Helios, Sicav, Luxembourg 8757,	8758	USIC Union de Services Industriels et Commerciaux S.A., Luxembourg	8776
Helka S.A., Luxembourg	8777	Volefin S.A., Luxembourg	8772
Heymarkt S.A., Luxembourg	8762	Zita S.A., Luxembourg	8772
Hiva S.A., Luxembourg	8765		
Interlex S.A., Luxembourg	8776		

OLLE OLSSON REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 31.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 1995, vol. 468, fol. 1, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1995.

L'assemblée générale du 18 avril 1995 a réélu comme administrateurs:

Monsieur Per Olsson, président de OLLE OLSSON BOLAGEN AB, demeurant à Fyrislundsg 80, S-751 03 Uppsala, Suède.

Monsieur Thomas Matsson, avocat, demeurant à Ostra Agatan 6, S-751 42 Uppsala, Suède.

Monsieur Leif Bolander, Managing Director de BOLANDER AND CO, demeurant à Stora Torget 3, S-753 20 Uppsala, Suède.

Monsieur Tony Nordblad, Managing Director de SINSE (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1995.

La COMPAGNIE DE REVISION est réélue comme réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1995.

Constituée en date du 13 octobre 1989 par-devant Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 85 du 19 mars 1990,

modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 8 mai 1991, publié au Mémorial C n° 404 du 23 octobre 1991,

modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 16 décembre 1993, publié au Mémorial C n° 84 du 8 mars 1994.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1994

	SEK
<i>Actif</i>	
Prêts et participations	81.083.761
Banque	328.556
Débiteurs	9.013.821
	<u>90.426.138</u>
<i>Passif</i>	
Capital	12.000.000
Provisions	72.342.822
Créditeurs	6.083.316
	<u>90.426.138</u>

COMPTES DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 1994

	SEK
<i>Débit</i>	
Droits et taxes	133.306
Frais généraux	419.664
	<u>552.970</u>
<i>Crédit</i>	
Résultat activités	552.970

REPARTITION DES RESULTATS

Le résultat étant nul, aucune répartition n'a pu avoir lieu.

Le Conseil d'Administration

Monsieur Per Olsson, président de OLLE OLSSON BOLAGEN AB, demeurant à Fyrislundsg 80, S-751 03 Uppsala, Suède.

Monsieur Thomas Matsson, avocat, demeurant à Ostra Agatan 6, S-751 42 Uppsala, Suède.

Monsieur Leif Bolander, Managing Director de BOLANDER AND CO, demeurant à Stora Torget 3, S-753 20 Uppsala, Suède.

Monsieur Tony Nordblad, Managing Director de SINSE (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à Luxembourg.

Réviseur d'Entreprises indépendant

COMPAGNIE DE REVISION S.A., Centre Arsenal, 6, avenue Emile Reuter, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1995.

Pour OLLE OLSSON REINSURANCE S.A.

SINSE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

T. Nordblad

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1995, vol. 468, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19299/682/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1995.

COSOFIN, COMPAGNIE DE SOUTIENS FINANCIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.618.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société COMPAGNIE DE SOUTIENS FINANCIERS (COSOFIN), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 16 août 1995, numéro 391.

La séance est présidée par Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire, Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Gérard Hoffmann, employé privé, demeurant à Dudelange.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les huit mille (8.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF), pour le porter de son montant actuel de huit millions de francs belges (8.000.000,- BEF) à neuf millions deux cent cinquante mille francs belges (9.250.000,- BEF), par incorporation de bénéfices reportés d'un montant d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) existant au 12 décembre 1996 avec émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

2. Souscription et libération des actions ainsi émises.

3. Réduction de capital social à concurrence de huit millions de francs belges (8.000.000,- BEF), pour le ramener de son montant actuel de neuf millions deux cent cinquante mille francs belges (9.250.000,- BEF) à un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) par annulation de huit mille (8.000) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune et remboursement en espèces aux détenteurs desdites actions.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF), pour le porter de son montant actuel de huit millions de francs belges (8.000.000,- BEF) à neuf millions deux cent cinquante mille francs belges (9.250.000,- BEF), par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

Deuxième résolution

L'augmentation de capital se fait par incorporation de bénéfices reportés d'un montant d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) existant au 12 décembre 1996, ainsi que cela résulte d'une situation au 12 décembre 1996,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le premier alinéa de l'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est de neuf millions deux cent cinquante mille francs belges (9.250.000,- BEF), représenté par neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, entièrement libérées. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de huit millions de francs belges (8.000.000,- BEF), pour le ramener de son montant actuel de neuf millions deux cent cinquante mille francs belges (9.250.000,- BEF) à un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) par annulation de huit mille (8.000) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

Le remboursement se fait aux actionnaires, proportionnellement à leurs droits respectifs à concurrence d'un montant total de huit millions de francs belges (8.000.000,- BEF).

Lors du remboursement aux actionnaires, les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, devront être observées par la société.

Quatrième résolution

Suite à ces résolutions, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa et la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article trois des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, entièrement libérées. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Art. 3. Deuxième alinéa, deuxième phrase. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant total de cent millions de francs belges (100.000.000,- BEF).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à environ cinquante mille francs belges (50.000,- BEF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Hermes, C. Mathu, G. Hoffmann, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 1997, vol. 401, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03353/228/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

COSOFIN, COMPAGNIE DE SOUTIENS FINANCIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03354/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

DEFENCE MANAGEMENT & INVESTMENT HOLDING .

R. C. Luxembourg B 28.368.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 1994

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. Les mandats d'administrateur de Messieurs Denis Duquenne, Xavier Duquenne et Noël Dessard ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur A. Tummers viendront à expiration à l'assemblée générale ordinaire de 1995.

5. Néant.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03361/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

DEFENCE MANAGEMENT & INVESTMENT HOLDING .

R. C. Luxembourg B 28.368.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 1996

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. L'Assemblée reconferme, aux postes d'administrateur Messieurs Denis Duquenne, Xavier Duquenne et Noël Dessard ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Rodney Haigh. Les mandats viendront à expiration à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

5. Néant.

Certifié conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03362/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

DEFENCE MANAGEMENT & INVESTMENT HOLDING.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.368.

—
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 octobre 1996

Présents:

Denis Duquenne, Administrateur

Xavier Duquenne, Administrateur

Noël Dessard, Administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis Duquenne à 10.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures.

D. Duquenne X. Duquenne N. Dessard
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 59, case 9. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03363/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

DANEME LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.581.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The sole shareholders of DANEME LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, with its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, hereafter referred to as «the Company», namely:

1) DANEME INTERNATIONAL S.A., société anonyme, with head office in Luxembourg, represented for the purposes hereto by Miss Maggy Kohl, director of DANEME INTERNATIONAL S.A., duly authorised pursuant to a resolution of the board of directors of DANEME INTERNATIONAL S.A. dated 30th December, 1996, annexed hereto in certified copy,

being the holder of sixty-nine (69) shares of the Company;

2) Miss Maggy Kohl, private employee, residing in 3, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, being the holder of one (1) share of the Company, representing the total of the seventy (70) shares of one thousand Dutch Guilders (NLG 1,000) par value each constituting the capital of seventy thousand Dutch guilders (NLG 70,000).

These appearing parties requested the undersigned notary to state the following:

The shareholders agree to waive any formal rules concerning the holding of extraordinary general meetings, such as notice, agenda and constitution of a bureau, the resolutions to be taken being perfectly known by them.

Thereupon they unanimously resolved as follows:

First resolution

The shareholders decide that the capital be increased by thirteen million Dutch guilders (NLG 13,000,000) so as to raise it from its present amount of seventy thousand Dutch guilders (NLG 70,000) to the amount of thirteen million and seventy thousand Dutch guilders (NLG 13,070,000) by the issue at par value of thirteen thousand (13,000) new shares of a par value of one thousand (NLG 1,000) Dutch guilders per share.

Thereupon, DANEME INTERNATIONAL S.A., as qualified above, with the express approval of the shareholder Maggy Kohl,

declared to subscribe to the total of the thirteen thousand (13,000) new shares and to make full payment of the amount of their par value as indicated above, by the contribution of five thousand (5,000) common shares of DANEME HOLDING BV, a company organised under the laws of the Netherlands, established and having its registered office in Amsterdam (The Netherlands).

The Company shall have the ownership and the benefit of the shares so contributed as from this day.

Report of a réviseur d'entreprises

In accordance with the provisions of articles 26-1 and 32-1 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the contribution described above has been the subject of a report by a réviseur d'entreprises, being KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, having their registered office at 31, allée Scheffer in Luxembourg.

This report, dated as of 20th December, 1996, comprises the following conclusion:

«Conclusion

Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.

Luxembourg, December 20th, 1996.

KPMG AUDIT

Réviseurs d'Entreprises

D.G. Robertson V. Dogs»

The undersigned notary has received the said report of the réviseur d'entreprises which shall remain annexed to this deed as well as a confirmation stating that the five thousand (5,000) ordinary shares of DANEME HOLDING BV being the subject of the contribution have been duly transferred to the name of the Company in accordance with the applicable Dutch law.

Second resolution

The shareholders decide to adjust the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation which states the issued capital of the Company, to the increase of capital stated above, so as to give it the following wording:

«The issued capital is fixed at thirteen million and seventy thousand Dutch guilders (NLG 13,070,000), represented by thirteen thousand and seventy (13,070) shares of a par value of one thousand Dutch guilders (NLG 1,000), all fully paid.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations and other charges in whatever form which are incurred by the Company and charged to it as a result of this deed are estimated at one hundred and thirty thousand (130,000.-) Luxembourg francs.

The contributing party declared that the shares contributed to the Company under the present increase of capital represent one hundred per cent (100 %) of the corporate capital of DANEME HOLDING BV as has been justified to the undersigned notary.

Consequently the conditions of Article 4-2 of the law of 29th December 1971 regarding «l'impôt frappant les rassemblements de capitaux» are fulfilled.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme DANEME LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ci-après dénommée «la Société», à savoir:

1) DANEME INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Maggy Kohl, administrateur de DANEME INTERNATIONAL S.A., dûment autorisée suivant une résolution du conseil d'administration de DANEME INTERNATIONAL S.A., datée du 30 décembre 1996, ci-annexée en copie certifiée conforme,

détenant soixante-neuf (69) actions de la Société;

2) Mademoiselle Maggy Kohl, employée privée, demeurant au 3, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, détenant une (1) action de la Société,

faisant la totalité des soixante-dix (70) actions d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (NLG 1.000) formant le capital social de soixante-dix mille florins néerlandais (NLG 70.000).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Les actionnaires conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et constitution du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues:

Sur ce, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social d'un montant de treize millions de florins néerlandais (NLG 13.000.000), pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille florins néerlandais (NLG 70.000) au montant de treize millions soixante-dix mille florins néerlandais (NLG 13.070.000), par l'émission à la valeur nominale de treize mille (13.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (NLG 1.000) par action.

Sur ce, DANEME INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, de l'accord exprès de l'actionnaire Maggy Kohl,

a déclaré souscrire la totalité des treize mille (13.000) actions nouvelles, et les libérer intégralement au prix de leur valeur nominale indiquée, par l'apport de cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de DANEME HOLDING BV, une société de droit des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Amsterdam (Pays Bas).

La Société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de ce jour.

Rapport d'un réviseur d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport visé ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, à savoir KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, avec siège social au 31, allée Scheffer, Luxembourg.

Ce rapport daté du 20 décembre 1996 conclut comme suit:

«*Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées comme indiqué ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à faire sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 20 décembre 1996

KPMG Audit
Réviseurs d'Entreprises
D.G. Robertson V. Dogs»

Il a été remis entre les mains du notaire instrumentant le rapport prévisé du réviseur d'entreprises, lequel restera annexé aux présentes ainsi qu'une confirmation dont il résulte que cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de DANEME HOLDING BV, faisant l'objet de l'apport ont été dûment transférées au nom de la Société selon les modalités de la loi hollandaise applicable.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'adapter le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts relatant le capital souscrit de la société à l'augmentation de capital intervenue et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à treize millions et soixante-dix mille florins néerlandais (NLG 13.070.000), représenté par treize mille et soixante-dix (13.070) actions d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (NLG 1.000), toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cent trente mille (130.000,-) francs luxembourgeois.

Les comparants déclarent que les parts sociales apportées à la Société par la présente augmentation de capital, constituent cent pour cent (100 %) du capital de DANEME HOLDING BV, ce dont il a été justifié par une confirmation reçue par le notaire soussigné. Il en résulte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux se trouvent remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. Kohl, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1997, vol. 95S, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

R. Neuman.

(03359/228/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

DANEME LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

R. Neuman.

(03360/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

EUROPEAN PARTNERSHIP HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.368.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 3 septembre 1991

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1995, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 81, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN PARTNERSHIP HOLDING

Signature

(03391/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

DFL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.307.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée DFL S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 32.307, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

La société a été constituée par un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 novembre 1989, sous forme d'une société à responsabilité limitée, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 157 du 11 mai 1990.

Les Statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 11 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 189 du 8 mai 1992.

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 16 décembre 1992, (transformation de la société en une société anonyme) publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dirk Van Reeth, licenciée en droit, demeurant à Olm.

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Gérard Berchen, employé privé, demeurant à Oberkorn.

Monsieur le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) fixation d'un capital autorisé de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 20 décembre 2001, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société et autorisation expresse au Conseil d'Administration de réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social;

2) autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 3 des statuts aux changements intervenus;

3) modification de l'article 3 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

Le capital social de la société est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000) chacune, entièrement libérées.

La société a un capital autorisé de cinquante millions de francs luxembourgeois LUF (50.000.000), représenté en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de 5 ans, prenant fin le 20 décembre 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, soit entièrement, soit partiellement, par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société.

Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

B.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67-1(2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par des annonces insérées dans:

1. Le Mémorial, les 2 et 11 décembre 1996, N° 623 et N° 643.

2. Le Tageblatt, les 2 et 11 décembre 1996.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

C.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant.

D.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les mille (1.000) actions en circulation, deux (2) actions seulement sont dûment représentées à la présente assemblée.

E.- Que conformément à l'article 67-1(2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée.

F.- Qu'en conséquence, la présente assemblée n'est donc pas régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

G.- Que la présente assemblée décide qu'une deuxième assemblée, ayant le même ordre du jour, se tiendra en date du 27 janvier 1997 et que cette deuxième assemblée sera valablement constituée et prendra valablement les résolutions, et ce quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signés avec Nous, notaire, la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer le présent procès-verbal.

Signé: D. Van Reeth, F. Herkes, G. Berchen, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1996, vol. 830, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 1997.

J. Delvaux.

(03367/208/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

**CCF SAM ADVISORY COMPANY, Société Anonyme,
(anc. EMERGING MARKETS FUND ADVISORY COMPANY).**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue E. Ruppert.

R. C. Luxembourg B 34.264.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of EMERGING MARKETS FUND ADVISORY COMPANY, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 34.264), incorporated pursuant to a notarial deed on the 4th of July 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 298 of 27th of August 1990. The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on the 6th of September 1996, not yet published in the Mémorial.

The meeting was opened at 10.45 a.m. with Mrs Marie-Hélène Claude, employee, residing in B-6780 Messancy, 9, rue Albert 1^{er}, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Maggy Strauss, employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. Name. There exists a corporation in the form of «société anonyme» under the name of CCF SAM ADVISORY COMPANY.

2) Change of the Company's purpose and subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 3. Purpose. The object of the corporation is the creation, administration, management, council and supervision of one or more collective investment undertakings (mutual investment funds and/or investment companies) and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interest in mutual investment funds.

The corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of mutual investment funds as well as the administration and promotion of investment companies.

It may, on behalf of mutual investment funds, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any inscriptions and transfers in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the mutual investment funds and the holders of shares of the mutual investment funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the mutual investment funds.

The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the law of March 30th, 1988 governing collective investment undertakings.

3) Suppress the second and the third paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4) Addition of a new Article 22, which will read as follows:

«**Art. 22. Directors' fees.** The general meeting of shareholders may decide to pay directors' fees to the members of the Board of Directors.»

5) Renumbering of the subsequent Articles.

6) Transfer of the registered office.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company into CCF SAM ADVISORY COMPANY and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. Name. There exists a corporation in the form of a «société anonyme» under the name of CCF SAM ADVISORY COMPANY.

Second resolution

The meeting decides to amend Article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 3. Purpose. The object of the corporation is the creation, administration, management, council and supervision of one or more collective investment undertakings (mutual investment funds and/or investment companies) and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interest in mutual investment funds.

The corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of mutual investment funds as well as the administration and promotion of investment companies.

It may, on behalf of mutual investment funds, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any inscriptions and transfers in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the mutual investment funds and the holders of shares of the mutual investment funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the mutual investment funds.

The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the law of March 30th, 1988 governing collective investment undertakings.

Third resolution

The meeting decides to suppress the second and the third paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation concerning the subscription and payment of the shares.

Fourth resolution

The meeting decides to add a new Article 22 which will read as follows:

Art. 22. Directors' fees. The general meeting of shareholders may decide to pay directors' fees to the members of the Board of Directors.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to renumber the subsequent Articles.

Sixth resolution

The meeting decides to transfer the registered office to 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMERGING FUND ADVISORY COMPANY, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.264, constituée suivant acte notarié en date du 4 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial

des Sociétés et Associations, numéro 298 du 27 août 1990 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 septembre 1996, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Marie-Hélène Claude, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, 9 rue Albert 1^{er},

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CCF SAM ADVISORY COMPANY.

2) Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. Objet social. La société a pour objet la constitution, l'administration, la gestion, le conseil et la supervision d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif (fonds communs de placement et/ou sociétés d'investissement) et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans les fonds communs de placement.

La société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la formation de fonds communs de placement et avec la direction et la promotion de sociétés d'investissement.

Elle pourra, pour le compte de fonds communs de placement, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts à son nom et au nom de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour le compte des fonds communs de placement et des actionnaires des fonds communs de placement tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des fonds communs de placement.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive mais simplement énonciative.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.

3) Suppression du deuxième et du troisième paragraphe de l'article 5 des statuts.

4) Ajout d'un nouvel article 22 qui aura la teneur suivante:

Art. 22. Distribution de tantièmes. L'assemblée générale des actionnaires est autorisée à allouer des rémunérations aux membres du conseil d'administration pour les fonctions d'administrateurs.

5) Renumerotation subséquente des articles.

6) Transfert du siège social.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en CCF SAM ADVISORY COMPANY et de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CCF SAM ADVISORY COMPANY.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social et de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. Objet social. La société a pour objet la constitution, l'administration, la gestion, le conseil et la supervision d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif (fonds communs de placement et/ou sociétés d'investissement) et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans les fonds communs de placement.

La société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la formation de fonds communs de placement et avec la direction et la promotion de sociétés d'investissement.

Elle pourra, pour le compte de fonds communs de placement, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts à son nom et au nom de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour le compte des fonds communs de placement et des actionnaires des fonds communs de placement tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des fonds communs de placement.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive mais simplement énonciative.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le deuxième et le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts, relatif à la souscription et à la libération des actions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un nouvel article 22 qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 22. Distribution de tantièmes. L'assemblée générale des actionnaires est autorisée à allouer des rémunérations aux membres du conseil d'administration pour les fonctions d'administrateur.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de renuméroter les articles suivants.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-H. Claude, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 95S, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

F. Baden.

(03380/200/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

**CCF SAM ADVISORY COMPANY, Société Anonyme,
(anc. EMERGING MARKETS FUND ADVISORY COMPANY).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue E. Ruppert.

R. C. Luxembourg B 34.264.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

F. Baden.

(03381/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

DRECO INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Le 24 décembre 1996, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme DRECO INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ladite société constituée par acte du notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg en date du 4 mai 1993, et les statuts ont été modifiés par actes du même notaire en date du 13 août 1993 et par acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Teun Chr. Akkerman.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marjoleine van Oort.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Gé van der Fits.

Les actionnaires représentés en vertu de procurations à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par ces actionnaires ont été portées sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les parties, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le Président déclare le suivant:

I. Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les sept mille quatre cent vingt-trois (7.423) actions, représentatives de l'intégralité du capital de la société de sept cent quarante deux mille trois cents (742.300) dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

A. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;

B. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour l'exercice du 1^{er} septembre au 31 août 1995;

C. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés, constatés et reconnus exacts par l'assemblée.

Ensuite, l'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après avoir délibéré a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'elle a pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice social qui a commencé le 1^{er} septembre 1994 et qui a clôturé le 31 août 1995.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le bilan au 31 août 1995 et le compte de pertes et profits pour la période concernée, tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée. L'assemblée constate que le compte de pertes et profits montre une perte, s'élevant à 37.653 US\$ pour la période concernée.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes concernant l'exécution de leur mandat respectif pendant l'exercice social clôturé le 31 août 1995.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Faite et exécutée au Luxembourg, le 24 décembre 1996.

Signature Signature Signature
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03373/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

DISCOVER ENTERPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 37.675.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 1996

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge au Gérant.

Certifié conforme
FIDALUX S.A.

C. Blondeau

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03370/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

DISCOVER ENTERPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.675.

Décision du Gérant en date du 14 octobre 1996

Le gérant décide de transférer le siège social de la société du

3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg

au 4, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Le Gérant

H. Brys

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03369/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

EURAFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 37.318.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(03385/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

EUROFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 37.318.

Lors de l'Assemblée Générale tenue le 11 décembre 1996 ont été nommés:

Administrateurs:

- Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué, demeurant à Luxembourg.
- Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, Administrateur-Délégué, demeurant à Schrassig.
- ARGOS, S.à r.l., Administrateur, 16, allée Marconi, Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03386/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

EPIDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.644.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EPIDER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 33.644, constituée suivant acte notarié en date du 13 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 382 du 17 octobre 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 137 du 12 avril 1994.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit/Nobressart,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF), pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (85.000.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), par le remboursement aux actionnaires de la somme de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF).

Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF), pour le ramener ainsi de son montant actuel de quatre-vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (85.000.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000.LUF), par le remboursement d'une somme de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF) aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement aux actionnaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 95S, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

F. Baden.

(03383/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

EPIDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

F. Baden.

(03384/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.700.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Madame Giorgina Tucci, employée privée, demeurant à Hettange-Grande, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme FEG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.700,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 27 décembre 1996.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme FEG S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 364 du 28 septembre 1994.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à un milliard cinq cent trente millions de lires italiennes (1.530.000.000,- ITL), représenté par cent cinquante-trois mille (153.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux milliards de lires italiennes (2.000.000.000,- ITL), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 27 décembre 1996, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent soixante-dix millions de lires italiennes (470.000.000,- ITL), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel d'un milliard cinq cent trente millions de lires italiennes (1.530.000.000,- ITL) à deux milliards de lires italiennes (2.000.000.000,- ITL), par l'émission de quarante-sept mille (47.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Les quarante-sept mille (47.000) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par les actionnaires actuels et ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent soixante-dix millions de lires italiennes (470.000.000,- ITL) se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs des souscriptions et des versements en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux milliards de lires italiennes (2.000.000.000,- ITL), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de cent soixante-dix mille francs (170.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Tucci, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 95S, fol. 77, case 4. – Reçu 98.395 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1997.

F. Baden.

(03394/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.700.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

F. Baden.

(03396/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

**FATECOM S.A., Société Anonyme,
(anc. FASOCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.977.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FASOCO LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mars 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 391 du 10 septembre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Fara Chorfi, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Antoinette Weydert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Marc Tramond, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Décision de procéder à la modification de la dénomination de la société de FASOCO LUXEMBOURG S.A. en FATECOM S.A.

2) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FATECOM S.A., de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FATECOM S.A.,»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Chorfi, A. Weydert, M. Tramond, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 95S, fol. 60, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 1997.

G. Lecuit.

(03392/220/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

**FATECOM S.A., Société Anonyme,
(anc. FASOCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 1997.

G. Lecuit.

(03393/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

**FIDINVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.154.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.154, constituée suivant acte notarié en date du 3 août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 376 du 18 décembre 1989.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange,

qui désigne comme secrétaire, Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3) Augmentation de capital par incorporation des résultats reportés à la date du 17 décembre 1996 pour le porter de son montant actuel de USD 2.600.000,- à USD 2.910.000,-, par l'émission de 310 actions nouvelles de USD 1.000,- chacune.

4) Libération des actions par incorporation des résultats reportés à due concurrence.

5) Suppression du capital autorisé.

6) Modification de la devise du capital afin que celui-ci soit en francs luxembourgeois et, de la même manière, modification de la valeur nominale des actions qui sera également libellée en francs luxembourgeois.

7) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

8) Suppression du paragraphe 4 de l'article 3 des statuts et remplacement par la phrase «toutes les actions sont au porteur sauf disposition contraire de la loi».

9) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

10) Démission de trois Administrateurs et nomination d'un nouvel Administrateur.

11) Décharge aux Administrateurs.

12) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Suite à la modification de l'objet social, le mot «holding» est supprimé dans la première phrase de l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (Première phrase).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIDINVEST S.A.».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois cent dix mille dollars US (310.000,- US \$), pour le porter ainsi de son montant actuel de deux millions six cent mille dollars US (2.600.000,- US \$) à deux millions neuf cent dix mille dollars US (2.910.000,- US \$), ce montant étant prélevé sur les résultats reportés de la société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel poste «résultats reportés» par un bilan de la société arrêté au 17 décembre 1996, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

En représentation de l'augmentation du capital, l'assemblée décide d'émettre trois cent dix (310) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- US \$) chacune, entièrement libérées, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Les nouvelles actions sont attribuées entièrement libérées aux propriétaires des anciennes actions dans la proportion de leur participation actuelle dans la société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement les dispositions relatives au capital autorisé.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de dollars US en francs luxembourgeois au cours de change en vigueur le 27 décembre 1996, soit 1 US \$ = 32,02 LUF et de modifier la valeur nominale des actions qui sera également libellée en francs luxembourgeois.

Le capital est ainsi fixé à quatre-vingt-treize millions cent soixante-dix-huit mille deux cents francs luxembourgeois (93.178.200,- LUF), représenté par deux mille neuf cent dix (2.910) actions d'une valeur nominale de trente-deux mille vingt francs luxembourgeois (32.020,- LUF) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le paragraphe 4 de l'article 3 des statuts et de le remplacer par la phrase suivante: «Toutes les actions sont au porteur, sauf disposition contraire de la loi.»

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize millions cent soixante-dix-huit mille deux cents francs luxembourgeois (93.178.200,- LUF), représenté par deux mille neuf cent dix (2.910) actions d'une valeur nominale de trente-deux mille vingt francs luxembourgeois (32.020,- LUF) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf disposition contraire de la loi.»

Septième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Kessler, Peeters et Basecqz, en tant qu'administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée nomme comme nouvel administrateur, Monsieur Joost Matthijs Versluis, Administrateur de sociétés, demeurant à Barendrecht.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mille un.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, C. Mathu, C. Hermes, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 95S, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

F. Baden.

(03397/200/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FIDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

F. Baden.

(03398/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FIJAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 46.036.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 23 février 1996 que la démission de Mme Mylène Frambach en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

M. Bernard Irthum (réviseur d'entreprises, demeurant 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler) est élu nouveau Commissaire aux Comptes. Il terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour extrait conforme
Roeland P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03399/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

EUROPÄISCHE MÖBELUNION, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 7.352.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 16 décembre 1996,
enregistrée à Luxembourg, le 27 décembre 1996, Volume 95S, Folio 46, Case 12*

Madame Léa Schmit-Penning ayant démissionné de ses fonctions de gérante de la Société, décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour avec remerciements pour son engagement et son activité fidèle et diversifiée durant les quelque trente années écoulées.

Traduction allemande du texte qui précède

Da Frau Léa Schmit-Penning das Amt der Geschäftsführerin der EUROPÄISCHEN MÖBELUNION niedergelegt hat, wird ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage erteilt mit Dank für ihren Einsatz und ihre bisherige treue und umfangreiche Tätigkeit während der zurückliegenden zirka dreissig Jahre.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1997. A. Schwachtgen.
(03387/230/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FERMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.367.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 janvier 1997

Résolution

Le conseil nomme Monsieur Giuseppe Valenzano Menada comme président et administrateur-délégué du conseil d'administration.

Pour extrait conforme
Pour FERMAR HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03396/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

DG LUX MULTIMANAGER I, SICAV, Aktiengesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 58.249.

—
Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft DG LUX MULTIMANAGER I, SCAV, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nr. B 58.249, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft DG LUX MULTIMANAGER I, SICAV, wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. Februar 1997, welche noch nicht im Mémorial veröffentlicht ist.

Die Versammlung wird um fünfzehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Frau Claudia Schulligen, Bankangestellte, wohnhaft in Losheim, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär, Frau Viviane Stecker, Privatangestellte, wohnhaft in Niederfeulen.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler, Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, wohnhaft in Junglinster.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

– Beschlussfassung, dass das Mindestkapital dem Gegenwert in Deutsche Mark (DEM) von fünfzig Millionen Luxemburger Franken (50.000.000,- LUF) entsprechen wird.

Entsprechende Abänderung von Artikel 5, Absatz 5, der Satzung:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass das Mindestkapital der Gesellschaft dem Gegenwert in Deutsche Mark (DEM) von fünfzig Millionen Luxemburger Franken (50.000.000,- LUF) entsprechen wird.

Absatz 5 von Artikel 5 wird somit wie folgt abgeändert:

«**Art. 5. Absatz 5.** Das Mindestkapital der Gesellschaft wird gemäss Luxemburger Gesetz dem Gegenwert in Deutsche Mark (DEM) von 50.000.000,- (fünfzig Millionen) Luxemburger Franken entsprechen und innerhalb eines Zeitraumes von sechs Monaten nach Zulassung der Gesellschaft durch die überwachende Behörde erreicht sein.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Schulligen, V. Stecker, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1997, vol. 97S, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. März 1997.

F. Baden.

(11504/200/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1997.

DG LUX MULTIMANAGER I, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 26 mars 1997.

F. Baden.

(11505/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1997.

HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.180.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable HELIOS, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.180, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement du notaire soussigné en date du 20 février 1997, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures quinze sous la présidence de Monsieur Christopher Misson, employé de banque, demeurant à Fouches,

qui désigne comme secrétaire, Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'article 8:

La dernière phrase du troisième paragraphe sera rédigée:

«Le prix ainsi déterminé devra parvenir à la Société dans le délai indiqué par son prospectus sans excéder dix jours ouvrables à partir de la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable aura été déterminée.»

Modification de l'article 9:

La première phrase du quatrième paragraphe sera rédigée:

«Le prix de rachat sera payé dans le délai indiqué par le prospectus de la Société sans excéder dix jours ouvrables à partir de la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable aura été déterminée, ou à la date à laquelle les certificats d'actions et les documents de transfert auront été reçus par la Société, si cette date est postérieure, le tout sans préjudice des dispositions de l'article 13 des statuts.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Troisième paragraphe.** Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte, suivant le compartiment dont elle relève, sera égal à la valeur nette d'inventaire par action telle que déterminée conformément à l'Article 12 des statuts. Ce prix sera majoré des commissions indiquées par les documents de vente des actions. Toute rémunération aux agents intervenant dans le placement des actions sera incluse dans ces commissions. Le prix ainsi déterminé devra parvenir à la Société dans le délai indiqué par son prospectus sans excéder dix jours ouvrables à partir de la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable aura été déterminée.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. Quatrième paragraphe.** Le prix de rachat sera payé dans le délai indiqué par le prospectus de la Société sans excéder dix jours ouvrables à partir de la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable aura été déterminée, ou à la date à laquelle les certificats d'actions et les documents de transfert auront été reçus par la Société, si cette date est postérieure, le tout sans préjudice des dispositions de l'article 13 des statuts. Toute demande de rachat est irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Misson, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1997, vol. 97S, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 1997.

F. Baden.

(11544/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1997.

HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 58.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1997.

F. Baden.

(11545/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1997.

LINKALLOYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 19.535.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 mai 1994 a réélu:

a) comme administrateurs pour une durée de six ans:

- M. Marc Jones, Réviseur d'entreprises, Expert-comptable, Luxembourg,

- Mme Simone Fehlen, sans état, Senningerberg/Luxembourg,

- Mme Mady Jones, Docteur en sciences nat., Luxembourg.

b) comme Commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- Mme Suzette Meres, Expert-comptable, Luxembourg.

Suite à l'autorisation lui accordée par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration a délégué les pouvoirs de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation à M. Marc Jones, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(03459/540/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

AUDIOLUX, S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.301.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze mars.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUDIOLUX, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.301, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 98 du 13 avril 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 489 du 1^{er} octobre 1996.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur François Tesch, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Kockelscheuer,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Alain Huberty, Secrétaire du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Gaston Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à Medingen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés:

1) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

numéro 84 du 21 février 1997

numéro 104 du 4 mars 1997

2) au Républicain Lorrain:

du 21 février 1997

du 4 mars 1997

3) au Letzeburger Land:

du 21 février 1997

du 28 février 1997

4) au Luxemburger Wort:

du 21 février 1997

du 4 mars 1997

5) au Tageblatt:

du 21 février 1997

du 4 mars 1997

6) au Journal:

du 21 février 1997

du 4 mars 1997

Des lettres missives ont été adressées aux actionnaires nominatifs en date du 21 février 1997.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

I) Cession des titres CLT détenus par AUDIOLUX aux actionnaires institutionnels selon un rapport de cession établi par un expert indépendant.

II) 1) Réduction du capital social d'un milliard sept cents millions de francs luxembourgeois (1.700.000.000,- LUF), représenté par cent soixante-dix mille (170.000) actions pour un montant au maximum d'un milliard cent trente et un millions sept cent soixante mille francs luxembourgeois (1.131.760.000,- LUF), par le rachat d'au maximum cent treize mille cent soixante-seize (113.176) actions. Réduction de la réserve légale de cent soixante-dix millions de francs luxembourgeois (170.000.000,- LUF) pour un montant maximum de cent treize millions cent soixante-seize mille francs luxembourgeois (113.176.000,- LUF). Le Conseil d'administration est autorisé à réaliser la réduction de capital et la réduction de la réserve légale en fonction des demandes de rachat présentées par les actionnaires. Le prix de rachat sera fixé en fonction d'une situation arrêtée à une date n'étant pas antérieure à un mois de la fixation du prix. Le prix de rachat par action Audiolux sera constitué par dix-neuf (19) actions AUDIOPFINA plus une soulte en numéraire. Ce prix sera vérifié par la Compagnie Fiduciaire. Le Conseil d'administration est autorisé à fixer la date à laquelle les actionnaires qui opteront pour le rachat auront à se déclarer et les formalités qu'ils auront à accomplir pour en bénéficier. Le Conseil d'administration est autorisé à réaliser la réduction de capital selon la procédure prévue, à faire acter par un notaire la modification consécutive des statuts ainsi qu'à procéder à l'annulation matérielle des titres et à apporter les modifications nécessaires au registre des actionnaires.

2) Ratification de la décision du Conseil d'administration de procéder à la cession de titres AUDIOPFINA nécessaire pour absorber des rompus dans le cadre de la liquidation partielle de AUDIOLUX S.A.

III) Modification du premier alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mars de chaque année, à 11.00 heures, et pour la première fois en 1998. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les cent soixante-dix mille (170.000), actions représentant l'intégralité du capital social, cent cinquante-cinq mille soixante-dix (155.070) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir eu lecture du rapport du Conseil d'Administration et après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la cession aux actionnaires institutionnels de titres CLT selon un rapport de cession établi par la COMPAGNIE FIDUCIAIRE en tant qu'expert indépendant, tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société huit jours avant la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société d'un milliard sept cents millions de francs luxembourgeois (1.700.000.000,- LUF), représenté par cent soixante-dix mille (170.000) actions à concurrence d'un montant maximum d'un milliard cent trente et un millions sept cent soixante mille francs luxembourgeois (1.131.760.000,- LUF), par le rachat de maximum cent treize mille cent soixante-seize (113.176) actions. L'assemblée décide de réduire la réserve légale de cent soixante-dix millions de francs luxembourgeois (170.000.000,- LUF) à concurrence d'un montant maximum de cent treize millions cent soixante-seize mille francs luxembourgeois (113.176.000,- LUF). Le Conseil d'administration est autorisé à réaliser la réduction de capital par annulation des actions rachetées et la réduction de la réserve légale en fonction des demandes de rachat présentées par les actionnaires. Le prix de rachat sera fixé en fonction d'une situation arrêtée à une date n'étant pas antérieure à un mois de la fixation du prix. Le prix de rachat par action AUDIOLUX sera constitué par dix-neuf (19) actions AUDIOFINA plus une soulte en numéraire. Ce prix sera vérifié par la Compagnie Fiduciaire. Le Conseil d'administration est autorisé à fixer la date à laquelle les actionnaires qui opéreront pour le rachat auront à se déclarer et les formalités qu'ils auront à accomplir pour en bénéficier.

Le Conseil d'administration est autorisé à réaliser la réduction de capital selon la procédure prévue dans le rapport du Conseil d'administration, à faire acter par un notaire la modification consécutive des statuts ainsi qu'à procéder à l'annulation matérielle des titres et à apporter les modifications nécessaires au registre des actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de procéder à la cession de titres AUDIOFINA nécessaire pour absorber des rompus dans le cadre de la liquidation partielle de AUDIOLUX S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mars de chaque année, à 11.00 heures, et pour la première fois en 1998. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Les présentes résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de cent cinquante mille francs (150.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Kirchberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Tesch, A. Huberty, G. Schwertzer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1997, vol. 97S, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1997.

F. Baden.

(11478/200/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1997.

AUDIOLUX, S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1997.

F. Baden.

(11479/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1997.

AUDIOLUX, S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.301.

Conformément à la deuxième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 1997, le Conseil d'administration fixe la période pendant laquelle les actionnaires sont appelés à opter pour le rachat de leurs titres AUDIOLUX suivant les termes de cette résolution du 15 avril 1997 au 14 mai 1997 à 14.00 heures, en déposant leurs titres au porteur auprès de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG ou la BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, et/ou, pour les actionnaires détenant des titres nominatifs, en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société. Les détails de la procédure et des formalités à respecter par les actionnaires seront contenus dans un document intitulé «Documentation mise à la disposition des actionnaires d'AUDIOLUX dans le cadre de l'offre publique de rachat d'une partie des actions de la société». La mise à disposition de cette documentation sera annoncée par voie de presse.

Luxembourg, le 14 mars 1997.

Pour le Conseil d'Administration
F. Tesch
Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1997, vol. 490, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11480/200/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 1997.

KEYSTONE BOND FUND '95, Fonds Commun de Placement.**AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS**

Upon decision of KEYSTONE MANAGEMENT S.A., acting as management company to KEYSTONE BOND FUND '95 (the «Fund»), the Management Regulations of the Fund have been amended as follows:

Amendment of article 5 of the Management Regulations by restating restriction 13) b) as follows:

«b) The hedging transactions made for Class A Shares may not exceed the valuation of the aggregate net assets allocated to the Class A Shares disregarding however any unrealised losses or gains on such specific hedging transactions. The Management Company may, on behalf of the Fund, purchase the currency concerned through a cross transaction (entered into through the same counterpart) should the cost thereof be more advantageous to the Fund.»

These Amendments come into force five days after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, as of 21st March, 1997.

KEYSTONE MANAGEMENT S.A.
as Management Company
Signatures

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.
as Custodian
for approval
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12632/260/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1997.

KEYSTONE BOND FUND II '95, Fonds Commun de Placement.**AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS**

Upon decision of KEYSTONE MANAGEMENT S.A., acting as management company to KEYSTONE BOND FUND II '95 (the «Fund»), the Management Regulations of the Fund have been amended as follows:

Amendment of article 5 of the Management Regulations by restating restriction 13) b) as follows:

«b) The hedging transactions made for Class A Shares may not exceed the valuation of the aggregate net assets allocated to the Class A Shares disregarding however any unrealised losses or gains on such specific hedging transactions. The Management Company may, on behalf of the Fund, purchase the currency concerned through a cross transaction (entered into through the same counterpart) should the cost thereof be more advantageous to the Fund.»

These Amendments come into force five days after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, as of 21st March, 1997.

KEYSTONE MANAGEMENT S.A.
as Management Company
Signatures

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.
as Custodian
for approval
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12633/260/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1997.

KEYSTONE BOND FUND III '95, Fonds Commun de Placement.—
AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS

Upon decision of KEYSTONE MANAGEMENT S.A., acting as management company to KEYSTONE BOND FUND III '95 (the «Fund»), the Management Regulations of the Fund have been amended as follows:

Amendment of article 5 of the Management Regulations by restating restriction 13) b) as follows:

«b) The hedging transactions made for Class A Shares may not exceed the valuation of the aggregate net assets allocated to the Class A Shares disregarding however any unrealised losses or gains on such specific hedging transactions. The Management Company may, on behalf of the Fund, purchase the currency concerned through a cross transaction (entered into through the same counterpart) should the cost thereof be more advantageous to the Fund.»

These Amendments come into force five days after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, as of 21st March, 1997.

KEYSTONE MANAGEMENT S.A.
as Management Company
Signatures

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.
as Custodian
for approval
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12634/260/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1997.

KEYSTONE GLOBAL TRUST, Fonds Commun de Placement.—
AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS

Upon decision of KEYSTONE MANAGEMENT S.A., acting as management company to KEYSTONE GLOBAL TRUST (the «Fund»), the Management Regulations of the Fund have been amended as follows:

Amendment of article 6 of the Management Regulations by restating restriction 13) b) as follows:

«b) The hedging transactions made for a Fund or, if so described in the investment policy in the relevant appendix to these Management Regulations, for one or more Classes of Shares within a Fund, may not exceed the valuation of the aggregate net assets allocated to the relevant Fund or, as the case may be, relevant Class or Classes of Shares within a Fund provided that for hedging transactions made for one or more Classes of Shares in order to hedge the currency of the relevant Fund against the Relevant Currency, any unrealised losses or gains on such specific hedging transactions may be disregarded in the valuation of the aggregate net assets allocated to that or those Classes of Shares. The Management Company may, on behalf of each Fund, purchase the currency concerned through a cross transaction (entered into through the same counterpart) should the cost thereof be more advantageous to the Trust.»

These Amendments come into force five days after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, as of 21st March, 1997.

KEYSTONE MANAGEMENT S.A.
as Management Company
Signatures

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.
as Custodian
for approval
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12635/260/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1997.

HEYMARKT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 39.960.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 23 février 1996 que la démission de Mme Mylène Frambach en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

M. Bernard Irthum (réviseur d'entreprises, demeurant 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler) est élu nouveau Commissaire aux Comptes. Il terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour extrait conforme
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03420/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FINMARLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.341.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINMARLUX HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.341, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 119 du 12 mars 1991.

L'Assemblée est ouverte à dix heures vingt sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire, Madame Martine Bockler-Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luc Hansen, master of science in international banking and finance, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de quatre milliards de Lires italiennes (4.000.000.000,- ITL), par transformation d'une créance du même montant, résultant d'un versement qui avait été fait en vue d'augmenter le capital, en vue de porter le capital de cinq milliards de lires italiennes (5.000.000.000,- ITL) à neuf milliards de Lires italiennes (9.000.000.000,- ITL), par la création de quatre cents (400) actions nouvelles de dix millions de lires italiennes (10.000.000,- ITL) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription des quatre cents (400) actions nouvelles par CO.GE.MAR S.p.A.

3) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à neuf milliards de lires italiennes (9.000.000.000,- ITL), représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de dix millions de lires italiennes (10.000.000,- ITL) chacune.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et, déclarant, par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre milliards de Lires italiennes (4.000.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de cinq milliards de lires italiennes (5.000.000.000,- ITL) à neuf milliards de lires italiennes (9.000.000.000,- ITL), par la création et l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix millions de lires italiennes (10.000.000,- ITL), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société CO.GE.MAR S.p.A., avec siège social à Milan (Italie), à la souscription des actions, l'autre actionnaire renonçant pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les quatre cents (400) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société de droit italien CO.GE.MAR S.p.A., ayant son siège social à Milan (Italie),
ici représentée par Monsieur John Seil, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 20 décembre 1996, laquelle restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une avance pour augmentation de capital d'un montant de quatre milliards de lires italiennes (4.000.000.000,- ITL) qui a été faite à la Société par CO.GE.MAR S.p.A.

L'avance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établie par H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 20 décembre 1996, lequel rapport restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion:

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. L'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. l'avance pour augmentation de capital de ITL 4.000.000.000,- est certaine, liquide et exigible et correspond à 400 actions nouvelles de ITL 10.000.000,- chacune de FINMARLUX HOLDING S.A. à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à neuf milliards de liras italiennes (9.000.000.000,- ITL), représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de dix millions de liras italiennes (10.000.000,- ITL) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de neuf cent cinquante mille francs (950.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, M. Bockler-Kapp, L. Hansen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 95S, fol. 78, case 10. – Reçu 838.600 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1997.

F. Baden.

(03405/200/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FINMARLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

F. Baden.

(03406/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

FILUXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Constituée le 30 décembre 1996

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 13 janvier 1997

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale que:

En remplacement de M. François Kremer, Mme Ute Bräuer et de M. Guy Harles, démissionnaires, les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- a) M. Michel Guillet, administrateur de sociétés, demeurant 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris, France;
- b) M. Michel Nespoulous, administrateur de sociétés, demeurant 19, rue Preschez, F-92210 Saint-Cloud, France;
- c) M. John Burgess, administrateur de sociétés, demeurant 12, Enismore Gardens, London SW7 1AA, Royaume-Uni.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 1997.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FILUXEL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03400/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

PIZZERIA IL GIARDINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.551.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 488, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Signature.

(03426/708/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

GRANOM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.814.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 19 février 1991

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1995, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 86, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Lors de l'assemblée générale du 23 décembre 1996, le mandat des administrateurs et du commissaire sortants a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes annuels de l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANOM S.A.
Signature

(03415/255/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

HIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 45.452.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 23 février 1996 que la démission de Mme Mylène Frambach en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

M. Bernard Irthum (réviseur d'entreprises, demeurant 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler) est élu nouveau Commissaire aux Comptes. Il terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent.

Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour extrait conforme
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 488, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03421/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1997.

SOLVIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.268.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 5 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01429/009/17)

Le Conseil d'Administration.

KOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.039.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 6 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01432/009/17)

Le Conseil d'Administration.

SODI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.759.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 mai 1997 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01404/009/17)

Le Conseil d'Administration.

G.A.B.N.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 29 avril 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

I (01420/005/16)

Le Conseil d'Administration.

DANZI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.330.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 5 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01428/009/17)

Le Conseil d'Administration.

TRANSNEPTUNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.512.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01112/526/14)

Le Conseil d'Administration.

ALLIANCE MIDDLE EAST OPPORTUNITIES FUND.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ALLIANCE MIDDLE EAST OPPORTUNITIES FUND will be held on Tuesday, *April 29, 1997* at 2.30 p.m. at the offices of ACM FUND SERVICES S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the annual report incorporating the auditors' report and audited financial statements of the Fund for the fiscal year ended October 31, 1996.
2. To discharge the Directors and the Auditors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended October 31, 1996.
3. To elect the following eight persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
Dave H. Williams, Chairman;
Mahmoud Abdel Aziz;
John D. Carifa;
Benjamin Gaon;
Zuhair Salah Khouri;
Miles Q. Morland;
Yves Prussen;
Reba W. Williams.
4. To appoint ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG as independent auditors of the Fund for the fiscal year ending October 31, 1997.
5. To transact such other business as may properly come before the meeting.

The Annual General Meeting of Shareholders of the Fund will be followed by an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the change of the name of the Fund from ALLIANCE MIDDLE EAST OPPORTUNITIES FUND to ACM MIDDLE EAST OPPORTUNITIES FUND and to amend Article 1 Section 1 of the articles of incorporation accordingly.

Shareholders are advised that no quorum is required for the Annual General Meeting, and resolutions will be passed by a simple majority of the votes cast.

For the Extraordinary Meeting of Shareholders, a quorum of 50% of the shares outstanding is required and the resolution will be cast by a majority of 2/3 of the shares represented at the meeting.

If the quorum is not reached, it is expected that a further meeting will be convened at which no quorum will be required.

Only Shareholders of record at the close of business on April 25, 1997 are entitled to notice of, and to vote at, the Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournment thereof.

By order of the Board of Directors
Dave H. Williams
Chairman

I (01457/000/47)

ARMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.296.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01338/029/19)

Le Conseil d'Administration.

EREMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 4.664.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1997 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (00987/526/14)

Le Conseil d'Administration.

LAGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.125.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (01333/029/20)

Le Conseil d'Administration.

ELECTROFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (01334/029/20)

Le Conseil d'Administration.

CHH FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.057.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01335/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***CATALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.769.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01336/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***CASSANDRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.853.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01337/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***GERHOLD - GESTION ET INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.588.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 6 mai 1997 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01402/009/17)

Le Conseil d'Administration.

ABC REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.877.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (00951/526/14)

Le Conseil d'Administration.

TRANSMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.428.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (01326/029/20)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HYPOTENUSE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.966.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers.

I (01328/029/20)

Le Conseil d'Administration.

SOCEPAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.536.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (01329/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***MICHIGAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.294.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01330/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***MATISSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.513.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (01331/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***BELMOCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.564.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1997 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1994, 1995 et 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers.

I (00988/526/15)

Le Conseil d'Administration.

VOLEFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1997 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (00944/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ZITA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.760.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (00945/526/15)

Le Conseil d'Administration.

NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.241.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 30 avril 1997 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01312/008/17)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

JANDIA WESTERLAND S.A., Aktien Holdinggesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont.
H. R. Luxemburg B 13.367.

Die Aktionäre sind gebeten, an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, welche am 5. Mai 1997 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, um über folgende Tagesordnung zu beraten:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates bezüglich das Geschäftsjahr 1995 sowie Bericht des Prüfungskommissars
2. Vorlage der Jahresbilanz, der Gewinn- und Verlustrechnung sowie der Anlagen per 31. Dezember 1995
3. Verwendung des Jahresresultates und Entlastung des Verwaltungsrates sowie des Prüfungskommissars
4. Verschiedenes.

Luxemburg, den 3. April 1997.

I (01352/535/17)

Der Verwaltungsrat.

GESTA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.231.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 30 avril 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant les 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signature

I (01313/008/19)

SOK, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.046.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mai 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

I (01327/029/19)

NESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 13.183.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Le Conseil d'Administration.

I (01321/521/14)

FRASER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.565.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

I (00950/526/14)

MERCK-FINANZ AG, Société Anonyme.
 Gesellschaftssitz: Luxemburg, 2, boulevard Royal.
 H. R. Luxemburg B 9.108.

Die Aktionäre werden hiermit zu der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

welche am 2. Mai 1997 um 11.00 Uhr im Gebäude «l'Indépendance» der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, in Luxembourg-Hollerich stattfinden wird, eingeladen.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Geschäftsberichtes für das Jahr 1996, sowie des Berichtes des Aufsichtskommissars;
2. Annahme der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1996;
3. Beschlussfassung über die Tätigkeit des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars, mit anschließender Entlastung;
4. Statutarische Ernennung;
5. Verschiedenes.

I (01199/006/18)

Der Verwaltungsrat.

MODAP S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-2952 Luxemburg, 22, boulevard Royal.
 R. C. Luxemburg B 41.974.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 30 avril 1997 à 9.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (01311/008/18)

Le Conseil d'Administration
 Signature

FINTILES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
 Siège social: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
 R. C. Luxemburg B 44.936.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (00937/526/14)

Le Conseil d'Administration.

TARTUFFO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
 Siège social: Luxemburg, 37, rue Notre-Dame.
 R. C. Luxemburg B 45.198.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (00938/526/14)

Le Conseil d'Administration.

NIRAMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.463.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (00935/526/14)

Le Conseil d'Administration.

CHRONOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.531.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (00936/526/16)

Le Conseil d'Administration.

AUNID S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.722.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

II (01249/005/16)

Le Conseil d'Administration.

THE SAILOR'S FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.

R. C. Luxembourg B 36.503.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 21 avril 1997 à 10.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996;
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 1996;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (01182/755/18)

Le Conseil d'Administration.

BREMAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.783.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00817/526/15)

Le Conseil d'Administration.

GROTTAMAR IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.275.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00818/526/15)

Le Conseil d'Administration.

USIC UNION DE SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.464.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00819/526/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.543.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00820/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SIBEMOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.538.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00821/526/16)

Le Conseil d'Administration.

TREMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.537.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00822/526/16)

Le Conseil d'Administration.

HELKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 16.775.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00823/526/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPA VERDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.700.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 avril 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00825/526/17)

Le Conseil d'Administration.

ALADE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.959.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 avril 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00824/526/15)

Le Conseil d'Administration.

GENNAIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.057.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00816/526/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.420.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 avril 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation du capital social de BEF 35.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de BEF 40.000.000,- à BEF 75.000.000,- sans émission d'actions.
3. Libération des actions par incorporation de réserves à concurrence de BEF 35.000.000,-.
4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'Assemblée Générale du 4 mars 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00840/526/18)

Le Conseil d'Administration.

RODECO S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.372.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 28 avril 1997 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 12 mars 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00923/008/16)

Le Conseil d'Administration
Signature

INTER-LOUISIANA INVESTMENTS AND PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.986.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 avril 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 24 février 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00841/526/15)

Le Conseil d'Administration.

NOMADEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 37.220.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 avril 1997 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Réélections statutaires.
6. Divers.

II (00954/520/16)

Le Conseil d'Administration.

MAURON, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 29.797.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société le lundi 21 avril 1997 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice 1996;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996;
- 3) Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Nominations statutaires;
- 6) Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- 7) Divers.

II (00984/546/17)

Le Conseil d'Administration.

SOFICAM, Société Anonyme.

Siège social: L-4515 Differdange, 2, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 29.301.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société le lundi 21 avril 1997 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice 1996;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996;
- 3) Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Nominations statutaires;
- 6) Divers.

II (00985/546/16)

Le Conseil d'Administration.

PLEXUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.356.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 avril 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (01011/029/19)

Le Conseil d'Administration.

ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.314.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 avril 1997 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (01012/029/19)

Le Conseil d'Administration.

PETROLEUM RESOURCES HOLDING AG, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.319.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 21 April 1997 at 2.00 p.m.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor at 31 December 1996;
2. To approve the balance sheet as at 31 December 1996, and profit and loss statement as at 31 December 1996;
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 1996;
4. Miscellaneous.

II (01246/005/16)

The Board of Directors.

LOOFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.798.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 22 avril 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (01013/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***LUBELIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.799.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 22 avril 1997 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (01014/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.838.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 22 avril 1997 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (01015/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***HEALTH FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.682.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 21 avril 1997 à 16.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996;
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (01104/008/18)

Le Conseil d'Administration.

MALIFRA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.172.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 22 avril 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (01016/029/19)

Le Conseil d'Administration.

INTERPARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.709.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 22 avril 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (01017/029/19)

Le Conseil d'Administration.

SANOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.746.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1997 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Divers.

II (01247/005/16)

Le Conseil d'Administration.

COPARCO, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.914.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 22 avril 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (01018/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***INVECOLUX A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.005.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 23 avril 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (01019/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***TROPIC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.295.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de TROPIC FINANCE S.A., Société Anonyme qui se tiendra extraordinairement le jeudi 24 avril 1997 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la Société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01020/009/19)

*Le Conseil d'Administration.***KNEIPP INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 12.982.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 21. April 1997 um 15.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 1996;
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1996, sowie Zuteilung des Resultats;
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 1996;
4. Verschiedenes.

II (01248/005/16)

Der Verwaltungsrat.

JORDANUS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.033.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 24 avril 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01106/009/18)

Le Conseil d'Administration.

GEF S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.856.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of GEF S.A., Société Anonyme which will be held on April 24, 1997 at 11.00 a.m. at the headoffice with the following

Agenda:

1. Submission and vote on the reports of the board of directors and the accounts as of December 31, 1996.
2. Submission of the report of the Auditors.
3. Allocation of the result of the accounting period ending December 31, 1996.
4. Discharge to be granted to the directors and the auditors.
5. Statutory election.
6. Approval of the delegation to the Chairman of the powers to represent the company and conduct its daily management and affairs.
7. Sundry.

To be present or represented to this general meeting, Messrs Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the headoffice.

II (01159/009/21)

The Board of Directors.

PUTNAM INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.197.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the registered office of the Company on 21 April 1997 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the balance sheet and profit and loss account as of 31 December 1996;
3. Discharge of the Directors for the fiscal period ended 31 December 1996;
4. Re-election of Messrs John R. Verani, Takehiko Watanabe, Thomas M. Turpin, John C. Talanian, Steven Spiegel, Alfred F. Brausch and Jean-Paul Thomas as Directors for the ensuing year;
5. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (01202/755/21)

By order of the Board of Directors.